

Le secret des affaires est une notion complexe, au cœur du droit de l'entreprise. Malgré son importance pratique, ce concept n'est qu'imparfaitement pris en compte par le droit français : le secret des affaires ne se confond en effet ni avec le secret professionnel, ni avec le secret de fabrique, dont les domaines sont beaucoup plus restreints. Par ailleurs, le droit pénal n'incrimine pas l'espionnage économique interne. Conscient de cet état du droit, le législateur français a adopté, en juillet 2014, une proposition de loi relative à la protection du secret des affaires. Parallèlement, la Commission européenne a publié en novembre 2013 une proposition de directive consacrée à la protection des informations commerciales non divulguées. Ce colloque vise donc, d'une part, à dresser un état des lieux de la protection des secrets d'affaires en droit français et, d'autre part, à débattre des propositions de textes émises par les autorités nationales et communautaires.

Emmanuel PY
Maître de conférences
à l'Université de Bourgogne
CREDIMI

Jean-Marie GARINOT
Maître de conférences
à l'Université de Bourgogne
CREDIMI

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LIEU

Faculté de droit
4, boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Cour de la gare : tram T 1 direction Quetigny, descendre à Érasme.
Cf. plan sur le site.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS

Colloque CREDIMI / Marianne MALICET
4, boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Téléphone : (33) (0)3 80 39 53 92 Télécopie : (33) (0)3 80 39 55 71
Courriel : marianne.malicet@u-bourgogne.fr
<http://credimi.u-bourgogne.fr>

Les inscriptions seront enregistrées à réception du bulletin ci-joint accompagné du règlement et dans la limite des places disponibles.



LA PROTECTION DES SECRETS D'AFFAIRES : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Colloque international organisé par le CREDIMI
Sous la direction de Emmanuel PY et Jean-Marie GARINOT

Vendredi 12 décembre 2014

Faculté de droit

4, boulevard Gabriel – 21000 DIJON



MATIN

8h30 / Café d'accueil

9h00 / Allocution d'ouverture

Laurence RAVILLON, Professeur à l'Université de Bourgogne, Directrice de l'UFR Droit, Sciences économiques et politiques, Directrice du CREDIMI

Présidence Laurence RAVILLON

Professeur à l'Université de Bourgogne, Directrice de l'UFR Droit, Sciences économiques et politiques, Directrice du CREDIMI

I – LA PROTECTION DES SECRETS D'AFFAIRES EN DROIT POSITIF

A – PROPRIÉTÉ ET SECRET : ALTERNATIVE OU COMPLÉMENTARITÉ

9h15 / Brevet et savoir-faire : alternative et complément

Jean-Christophe GALLOUX, Professeur, Université de Paris II, Président de l'IRPI

9h35 / La réservation de l'information hors propriété : état des lieux

Emmanuel PY et Jean-Marie GARINOT, Maîtres de conférences à l'Université de Bourgogne, CREDIMI

9h55 / Débats

B – LA GESTION DU RISQUE DE DISSIPATION

10h10 / La gestion matérielle du risque par le maintien du secret

Sylvie VOTTIER, Fonctionnaire Sécurité Défense adjointe à l'Université de Bourgogne

10h30 / La gestion juridique du risque par le contrat

Éric LOQUIN, Professeur à l'Université de Bourgogne, CREDIMI

10h50 / Débats

11h00 / Pause

C – REGARDS DE PRATICIENS

11h15 / Le management des connaissances à la source : aspects pratiques et difficultés potentielles des entreprises

Pierre GENDRAUD, Directeur de la Propriété industrielle (Groupe PSA-Peugeot Citroën), Président de la FEMIP

11h35 / La gestion des communications et les aspects contractuels dans les coopérations et transferts

Francis HAGEL, Consultant en stratégie de propriété intellectuelle, Co-président de la commission « secret » de l'AIPPI

11h55 / La violation du secret des affaires : quelles voies de recours ?

Olivier de MAISON ROUGE, Docteur en droit, Avocat, Membre de la commission « secret » de l'AIPPI

12h15 / Débats

12h30 / Déjeuner

APRÈS-MIDI

II – L'AVENIR DE LA PROTECTION DES SECRETS D'AFFAIRES

Présidence Claude MATHON

Avocat général honoraire à la Cour de cassation

A – LA NOTION DE SECRETS D'AFFAIRES

14h00 / Secret d'affaires : essai d'une définition

Jean-Pierre GASNIER, Professeur associé à l'Université d'Aix-Marseille, Avocat

B – L'EXÉGÈSE DES TEXTES

14h20 / La protection civile des secrets d'affaires

Jean LAPOUSTERLE, Professeur à l'Université de Strasbourg, CEIPI

14h40 / La protection pénale des secrets d'affaires

Jérôme LASSERRE-CAPDEVILLE, Maître de conférence (HDR) à l'Université de Strasbourg

15h00 / Débats

15h20 / Pause

C – REGARDS PROSPECTIFS

15h30 / La protection de l'information à l'épreuve du droit à l'information

Vincent THOMAS, Maître de conférences (HDR) à l'Université de Bourgogne, CREDIMI

15h50 / Les secrets d'affaires à l'épreuve du droit des biens

Nicolas BINCTIN, Professeur à l'Université de Poitiers

16h10 / Débats

16h25 / Rapport de synthèse

Clotilde FORTIER, Professeur à l'Université de Bourgogne, CREDIMI

16h45 / Conclusion et remerciements

FORMATION VALIDÉE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE DES AVOCATS ET DES AGENTS TERRITORIAUX